



Mantes
la Jolie
DEPARTEMENT

DES
YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 14 avril 2008

L'An deux mille huit le quatorze avril à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 avril 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, M. DALBIS, Melle TALLA, M. DAVID, Mme KRAUS, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, M. RAOUL, Mme LAURENT, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. ABBI, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, Mme PESCHE, M. SARR, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Melle COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : M. PEREAU, M. MOSCODIER, M. BERRICHE, M. MERELLE,

Pouvoirs donnés à : Mme MERLIN, M. SANTINI, Mme DUMOULIN, Melle MOREIRA.

Secrétaire : M. DEMARQUE.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'instaurer les tarifs des cours de natation à la piscine municipale,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 ne prenant pas part au vote (Pour changer vraiment),

SERVICES PUBLICS
MUNICIPAUX
CREATION DE TARIFS
(Dossier n° 22)

DECIDE :

- d'adopter la création des tarifs des cours de natation à la piscine municipale Lécuyer,
- d'inscrire à la Décision Modificative n° 2, les recettes des produits.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 22

Monsieur le Maire : « Madame COSTE ».

Madame COSTE : « Une question rapide. On se félicite évidemment de la possibilité de créer un tarif pour les cours de natation, il y a une vraie demande, donc ça vraiment on en prend acte. En revanche, moi je m'interroge sur la pratique du tarif unique en particulier. Pourquoi ne pas faire un tarif qui s'inscrirait dans une lecture du quotient familial, par exemple, comme c'est le cas pour un certain nombre d'autres activités, parce que c'est quand même un coût particulièrement élevé pour des famille à faibles revenus ».

Monsieur le Maire : « D'autres questions ? D'abord vous savez qu'on apprend à nager qu'une fois en principe parce que sinon c'est qu'on n'a pas bien appris dès le départ et en général on s'en souvient toujours. En ce qui concerne les tarifs, on n'a pas décidé pour cette nouvelle offre d'avoir une adaptation qui soit une adaptation plus précise que celle-ci, au demeurant pour apprendre à nager et lorsqu'on apprend à nager assez rapidement ceci est loin d'être prohibitif. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».